

MC
2025011758

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE

ORDONNANCE

Nous, GÉRARD MEAUXSOONE, Président du Tribunal de Commerce de LILLE METROPOLE,

VU les dispositions de l'article R210-19 du Code de Commerce,

VU la requête qui précède déposée au Greffe le 30 mai 2025 et les motifs exposés à l'égard de :

Monsieur Jean-Michel LEHEMBRE, agissant en qualité de Président des sociétés "A2C" et "BEYOND WORK"
7 chemin des Près 59420 Mouvaux
388298671 et 841123888

DESIGNONS la société BL COMMISSARIAT ET AUDIT, située au 35 boulevard Gambetta BP 40276 - 59335 Tourcoing Cedex, représentée par Monsieur Paul Antoine DELOFFRE, commissaire aux comptes

en qualité de Commissaire aux apports et à la fusion avec mission décrite dans la requête.

DISONS qu'une copie de cette ordonnance est déposée par le greffier au dossier de la société, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

DISONS qu'il nous en sera référé en cas de difficultés,

Dépens : 30,97 €

Fait à TOURCOING, LE 4/6/25

Le Greffier Associé,

Le Président du Tribunal
GÉRARD MEAUXSOONE

Le commis greffier
Laurence DUBOIS

[Signature]

[Signature]

Copie certifiée conforme,
Délivrée par le greffier soussigné,
Guillaume HOÛZE DE L'AULNOÏT
A Tourcoing, le 05-06-2025



[Signature]

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE de LILLE-MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta CS 60455 59338 TOURCOING CEDEX

N° : 2025011758 - MC

CERTIFICAT DE DEPOT D'ORDONNANCE

Le Greffier du Tribunal de Commerce de LILLE-MÉTROPOLE certifie et atteste avoir reçu en dépôt ce jour l'ordonnance du 04 juin 2025 .

- Requérant :

Monsieur Jean-Michel LEHEMBRE, agissant en qualité de Président de la Sas "A2C" 7 chemin des Près 59420 Mouvaux

En foi de quoi, le présent certificat a été délivré par le Greffier soussigné, le 05/06/2025, pour valoir et servir ce que de droit.

Le Greffier associé du Tribunal de commerce,



2025091975

**REQUETE CONJOINTE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE METROPOLE
DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET AUX APPORTS**

REQU GREFFE

LES SOUSSIGNES

30 MAI 2025

Monsieur **Jean-Michel LEHEMBRE**, agissant en qualité de Président de la SAS dénommée **A2C**, Société par Actions Simplifiée au capital social de 40 000 Euros, dont le siège social est situé à MOUVAUX (59420) – 7 chemin des Près, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro SIREN 388 298 671 et au Répertoire National des Entreprises sous le numéro SIRET 388 298 671 00016, ayant été spécialement habilité aux fins des présentes, ainsi qu'il le déclare.

Ci-après désignée « la société absorbante »

ET

Monsieur **Jean-Michel LEHEMBRE**, agissant en qualité de Président de la SASU **BEYOND WORK**, Société par Actions Simplifiée à Associé Unique au capital social de 1 000 €, dont le siège social est situé à MOUVAUX (59420) – 7 chemin des Près, immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 841 123 888 et au Répertoire National des Entreprises sous le numéro SIRET 841 123 888 00015, ayant été spécialement habilité aux fins des présentes, ainsi qu'il le déclare.

Ci-après désignée « la société absorbée »

Lesquelles envisagent de fusionner et pour lesquelles domicile est élu au Cabinet PINGUET, représenté par Maître Jérôme PINGUET, Avocat, au barreau d'ARRAS, domicilié en cabinet secondaire situé au 33 rue Duplex à Roubaix (59100)

**ONT L'HONNEUR DE SOLLICITER QU'IL VOUS PLAISE,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT,**

C'est pourquoi le requérant sollicite qu'il vous plaise Monsieur le Président, de désigner la société de commissariat aux comptes BL COMMISSARIAT ET AUDIT, située au 35 boulevard Gambetta BP 40276 - (59335) Tourcoing Cedex, représenté par Monsieur DELOFFRE Paul Antoine, commissaire aux comptes, en qualité de Commissaire aux apports et à la fusion conformément à l'article L 236 -2 alinéa 4 et L236-10 du Code de Commerce et à l'article L 227-1 du Code de commerce :

- d'établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion à intervenir entre la Société **A2C**, société absorbante, et la Société **BEYOND WORK**, société absorbée,

- d'apprécier la valeur des apports en nature devant être consentis à titre de fusion à la **SAS A2C**, société absorbante par la **SASU BEYOND WORK**, société absorbée, et d'établir à cet effet le rapport prévu à l'article L225-147 du Code de Commerce.

Une note d'annexe décrivant l'opération projetée et les sociétés absorbante et absorbée est jointe à la présente requête.

Profond respect

Fait à Roubaix

Le 26 mai 2025



**NOTE ANNEXE A LA REQUÊTE
EN VUE DE LA DÉSIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA FUSION**

	Société absorbante A2C Société par Actions Simplifiée Au capital de 40 000 Euros Siège social : MOUVAUX (59420) – 7 chemin des Près 388 298 671 RCS Lille Métropole	Société absorbée BEYOND WORK Société par Actions Simplifiée à Associé Unique Au capital de 1 000 Euros Siège social : MOUVAUX (59420) – 7 chemin des Près 841 123 888 RCS Lille Métropole
Activité	Acquisition - gestion administration de tous immeubles et de toutes participations financières - négoce d'emballages et fibres composites	Prestations de consultants, de conseils, d'accompagnement et de services auprès des entreprises, particuliers, organismes publics ou para public. Conception, élaboration, opération de formation et toutes opérations commerciales, financières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.
Chiffre d'affaires	193 404 Euros	13 600 Euros
Total du bilan	1 491 575 Euros	90 404 Euros
Nombre de salariés	0	0
Nom et adresse des Commissaires aux Comptes	<u>Commissaire aux Comptes titulaire :</u> / <u>Commissaire aux Comptes suppléant :</u> /	<u>Commissaire aux Comptes titulaire :</u> / <u>Commissaire aux Comptes suppléant :</u> /
Nature des apports		APPORT EN NATURE
Évaluation des apports nets	/ Euros	86 131 Euros
Valeur des actifs apportés	/ Euros	90 404 Euros
Montant des passifs pris en charge	/ Euros	4 274 Euros
Type d'opération envisagée	Fusion – Absorption	Fusion- Absorption